



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

porcs

Question écrite n° 64957

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur la situation toujours très difficile des éleveurs de la filière porcine. En effet, après une courte embellie, on assiste à une baisse significative du cours du porc, puisque le prix au marché du porc breton a une nouvelle fois reculé pour passer en dessous de la barre symbolique de 1 euro le kilogramme. Cette situation est d'autant plus inadmissible que, depuis plusieurs mois, les prix français sont nettement en dessous de ceux qui sont pratiqués chez nos principaux pays voisins. Face à cette situation qui met en danger de nombreux éleveurs de porcs, il lui demande les dispositions qu'il entend prendre pour y faire face.

Texte de la réponse

Après deux années difficiles et une lente sortie de crise, la situation du marché du porc s'améliore depuis la fin du mois d'avril. Après un cours du porc en dessous de 1 EUR/kg, celui-ci a connu une hausse significative de près de 25 % au cours des dernières semaines. Cette situation, associée à un contexte de baisse du prix de l'aliment, est de nature à améliorer la situation financière des éleveurs de porcs. Conscient toutefois des difficultés des éleveurs porcins, un plan d'accompagnement de la restructuration de la filière a été élaboré, par le ministère chargé de l'agriculture, en 2004, en concertation avec les responsables professionnels concernés. Doté d'une enveloppe de 15 millions d'euros, ce plan vise à restaurer la compétitivité de la filière française et à préserver ainsi son potentiel de production et les milliers d'emplois qu'elle représente. Parmi les actions retenues, la mise en place d'outils de gestion de crise, l'aide à la restructuration des organisations de producteurs ainsi que l'accompagnement par les pouvoirs publics de la mise aux normes des bâtiments porcins au regard notamment de la réglementation communautaire relative au bien-être animal devraient permettre aux éleveurs de s'adapter à l'évolution de ce secteur d'activité. Par ailleurs, afin d'aider les exploitations spécialisées dans la production porcine les plus fragilisées par la crise, une mesure d'aide à la cessation d'activité de l'élevage porcin a également été mise en place par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64957

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2005, page 4890

Réponse publiée le : 5 juillet 2005, page 6618